# L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT DE LA LOUISIANE — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN 13 SEPTEMBRE 1851.

**Imprimé et publié par**
G. F. WEISSE.
No 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL de l'*Etat*, du *Conseil-Général*, du *Conseil de la Première Municipalité*, et de la *Commission de Liquidation*.

**NOUVELLE-ORLEANS:**
SAMEDI MATIN, 13 SEPTEMBRE.


*CANDIDATS WHIGS.*

**POUR LE CONGRES.**
2me District.—J. ARISTIDE LANDRY.
1er District—JOHN MOORE.

AUX WHIGS DU 2me DISTRICT REPRESENTATIF.
2ME WARD—1ME MUNICIPALITÉ.
RALLY! RALLY!!

Les whigs du 2me district représentatif sont requis de se réunir au café d'Aromi, encoignure des rues Louis et Levée, samedi le 13 courant, à 7 heures P. M. pour nommer des délégués à la convention qui doit choisir un candidat pour représenter le 1er district congressionnel et aussi pour nommer des délégués au Comité Central.

| | |
|---|---|
| A. Fitzer, | T D Elgrey, |
| J F Degras, | J. De Feriet, |
| R Walz, | P J Foratell, |
| A Barcous, | J Bachemin, |
| Geo Hunt, | F Le Beau, |
| H Raymond, | Alfred Le Beau, |
| W C Flanders, | J R Vienne, |
| J Aucoin, | W Salmian. |
| C D Feriet. | |

WHIGS DU 7me DISTRICT REPRESENTATIF.

Les Whigs du 7me District représentatif sont requis de se réunir au 4me ward de la 3me municipalité, en assemblée samedi prochain, le 13 courant à 7 1/2 heures P. M. au café situé à l'encoignure des rues Moreau et Champs Elysées, dans le but de nommer des délégués pour le choix d'un candidat pour le 1er District congressionnel, de deux sénateurs pour la Chambre des Etats, et de deux représentants pour la Chambre des Etats, et pour nommer un comité pour représenter le District au Comité central du département.

| | |
|---|---|
| J. Cominy, | J. B. Lamothe, |
| R. Gravier, | C. Pelosse, |
| C. Lecomte, | L. Dangeard, |
| A. Lanzas, | Jnge Bermudez, |
| L. Lopez, | Aug. Vavvant |
| J. Ferrer, | L. Bringier, |
| R. M. Morrisson, | John Burton, |
| L. Roux, | W. C. C. Claiborne, |
| L. Cassard, | A. Mazureau, |
| H. Fabre, | H. Parlange. |

CONVENTION DÉMOCRATIQUE.

Le département vert plus d'autrefois dans la convention démocratique qui a désigné avant-hier M. Mandeville comme candidat du parti aux postes de sénateur et de représentant. Les amis de M. Lewis se sont retirés de bonne heure, et ils ont pris leur parti d'un désaccord avec la majorité démocratique sur le mode de nommer.

Cette élection nuira peut-être à M. Mandeville. Mais quoi, mais il n'est pas impossible non plus que les mécontents ne se rallient à lui dans le jour de l'élection. Les cohortes locales sont en général bien disciplinées.

Quoqu'il en soit, la lutte promet d'être sérieuse. M. Marigny et M. Freret. Celui-ci a reçu le candidat démocrate un formidable adversaire. M. Freret, on se rappelle, a été le candidat du parti whig. M. Lewis aux dernières élections, mais il ne le vaut de plus et il trouvera dans M. Marigny un rival plus redoutable. Et M. Lewis n'a pas été retenu de la candidature officielle, mais pour être la cause de la trop chétive majorité qui a assuré son élection en 1843. En 1845, les fables sont toujours désertés. Ils ont eu en partie à M. Freret que M. Marigny doit sa nomination.

Nous verrons maintenant lutter l'un contre l'autre. M. Marigny a beaucoup d'amis personnels parmi les whigs, mais M. Freret n'en a pas moins parmi les démocrates. Leur position est très-tranchée et très-grande. Mais il y a une distance qui milite en faveur de M. Freret: c'est la masse de nombreuses sympathies qu'il a dans le camp des locofocos: c'est la famille de son frère, M. William Freret, chef du parti de la Nile-Orléans. La plupart de ceux qui s'intéressaient à la cause de l'ex-ministre cubanese, whigs ou démocrates, s'intéressent naturellement à la candidature de M. James P. Freret. Il ne saurait en être autrement.

Pour résumer, nous croyons que la lutte entre deux candidats sera extrêmement vive. Nous nous trompons fort, ou les chances sont en faveur de M. Fréret.

Quant à celle de coroner, la Convention a désigné M. W. Wilson. C'est un jeune homme qui a pu exercer les fonctions de coroner à la suite de M. Lewis, et qui a jusqu'à présent rempli les fonctions de coroner à la suite de M. Lewis commettant. Il a pu y exercer un talent actif, M. Robert Speddin qui a triomphé de toutes les adversaires. Nous verrons quel sera cette fois le vainqueur.

MASTER—Martin—Le candidat démocrate du 3e District est enfin décidé à rompre le silence qu'il a gardé depuis trop longtemps. A publier hier soir dans deux journaux, le *Courrier* et *Delta*, sa profession de foi politique.

Nous l'en félicitons malgré toutes ses hésitations et toutes ses lenteurs passées: mieux vaut tard que jamais.

M. St-Martin se range, après une réflexion, du côté du parti des administrés; il approuve les Conventions et s'engage à les soutenir à l'avenir dans le cas où des agitateurs en demanderaient le rappel. C'est bien, très bien, et nous sommes maintenant rassurés de ce côté.

Il est bien entendu que M. St-Martin est favorable aux mesures de paix et de conciliation adoptées par le dernier Congrès. S'il est vrai, nous savons au moins que son vote est acquis d'avance à l'œuvre du comité des cinq.

Il est bien entendu que M. St-Martin est favorable à la Convention, qu'il approuve les résolutions de cette assemblée, et qu'il accepte le Compromis comme la dernière et définitive parole du Congrès, et, si je suis bien, je n'oublierai pas cette tentative qui aurait pour objet de l'abroger ou le changer.

ARRIVÉE DU NIAGARA.

Une dépêche télégraphique nous apprend que le steamer *Niagara* est arrivé à New-York le 11 de ce mois.

Le coton était ferme sur la place de Liverpool aux cotes apportées par le *Franklin*, et les ventes de la semaine s'étaient élevées à 57,000 balles dont 13,000 prises par des spéculateurs. Les affaires étaient actives et l'argent abondant à Manchester.

Le yacht *America* a dépassé dans une lutte de vitesse le *Titania*, le plus rapide des yachts anglais. C'était à Londres le grand événement du jour.

La reine Victoria est en ce moment à Edimbourg en Ecosse.

En France, les autres conseils généraux se sont prononcés en faveur de la révision de la Constitution.

Des lettres de Naples annoncent que la ville de Barit, en Italie, a été détruite par un tremblement de terre. Sept cents personnes ont pu être retirées des décombres.

Les journaux parlent d'une alliance qu'aurait contractée la France et l'Autriche pour imposer une digue à l'invasion des idées libérales. Le *Pays*, l'Angleterre et la Sardaigne auraient formé un pacte contraire.

HAVANE.

Nous avons reçu hier par les bricks *Tehuantepec* et *Union* des journaux de la Havane jusqu'au 5 du courant inclusivement.

Un des compagnons d'armes de Lopez, nommé Hutchinson G. Summers, a été libéré et est arrivé ici à bord du *Tehuantepec*.

Van Vechten, autre prisonnier libéré, est en ce moment à bord du navire de guerre américain *Albany*, mouillé dans le port de la Havane. Le capitaine J. A. Kelly et le colonel Hanes ont été également mis en liberté et sont déjà partis pour New-York, sur un navire dont nous ignorons le nom, mais que nous présumons être le *Norma*, qui a quitté la Havane peu de temps avant le *Tehuantepec* et l'*Union*.

De grandes réjouissances ont eu lieu dans toute l'île en commémoration du triomphe des armes espagnoles et de la défaite des envahisseurs.

La presse havanaise traite fort sévèrement les journaux de la Nouvelle-Orléans, qu'ils accusent d'avoir fomenté l'agitation contre Cuba et d'avoir causé l'émeute contre les Espagnols, dont notre ville a été le théâtre.

Le capitaine général a adressé, sous la date du 1er septembre, un ordre du jour général à l'armée, dans lequel il la félicite de sa belle conduite et de la bravoure qu'elle a déployée dans les divers engagements contre les pirates.

La *Prensa* du 5 courant reconte sous ce titre: *Dies y nos valientes*, les détails relatifs à la prise du général Lopez. La troupe qui a opéré cette importante capture se composait de seize hommes, dont 13 créoles de l'île, deux Espagnols et un natif des Iles Canaries. Elle avait pour chef Don José Antonio Castañedo, créole de Cuba, né à Artemisa.

Lorsque les seize *valillants*, comme les intitule la *Prensa*, eurent surpris Lopez, celui-ci voulut d'abord se défendre et tira de sa ceinture un revolver à six coups. Mais tous les fusils et toutes les epées furent aussitôt dirigés sur sa poitrine. Comprenant l'inutilité de la résistance, il se rendit en avouant qu'il était le général Lopez, mais en priant qu'on ne le lui pas. Les *guajeros* ne tinrent pas compte de cette requête et le conduisirent les bras liés derrière le dos, à l'endroit le plus voisin où se trouvaient des troupes. On ne trouva sur Lopez au moment de sa capture qu'une pièce d'or espagnole et quatre piastres, quatre petites pièces de monnaie d'argent des Etats-Unis et deux mouchoirs de soie.

Les seize hommes qui l'ont fait prisonnier ont reçu chacun la croix de Maria Isabel Luisa, mille piastres de récompense, et, ajoute la *Prensa*, "les bénédictions de tous les habitans de Cuba qui ils ont eu le bonheur de rendre un service aussi important."

*Les seize valillants* se sont emparés en même temps de sept Américains, les seuls qui restaient des volontaires du *Pampero*.

M. K. G. Summer, arrivé à bord du *Tehuantepec* nous a transmis un récit des événemens auxquels il a assisté.

Lopez et ses volontaires en débarquant à Morrill ont été reçus par les habitans à coups de fusil. Le bagage fut laissé aux soins de Crittenden, et Lopez gagna avec 330 hommes Las Pozas, village situé à douze lieues dans l'intérieur. Les Américains ne tardèrent pas à être attaqués et perdirent tout d'abord un colonel, le lieutenant Labuzan, le capitaine de la compagnie de Cuba et plusieurs autres officiers. Le général Pragay et le capitaine Goince furent blessés mortellement. Les expéditionnaires conservèrent néanmoins leur position pendant deux jours et ne se mirent en route pour les montagnes que le surlendemain. Ils eurent encore plusieurs escarmouches, et le général Lopez se fit remarquer dans toutes les rencontres par son intrépidité et son sang-froid.

Le 17, un corps de cavalerie s'avançant vers le camp des volontaires, le général Lopez crut qu'il avait affaire à des patriotes. Il ne tarda pas à reconnaître son erreur, car les dragons désarmèrent et chargèrent la ligne américaine qui répondit à environ cent yards de distance par un feu nourri de carabine. Quinze cavaliers restèrent sur le terrain et deux furent faits prisonniers. Lopez voulut alors gagner les montagnes, mais il tomba dans une embuscade de 600 hommes d'infanterie dont il eut à essuyer le feu. Les Américains s'enfuirent aussitôt à travers champs en laissant derrière eux trois morts et plusieurs blessés. La nuit suivante, la troupe de Lopez se trouvait réduite à 200 hommes qui errèrent par les chemins les plus affreux et au milieu de pluies torrentielles jusqu'au 21. Ce jour-là ils furent de nouveau attaqués par un corps considérable d'infanterie munit d'artillerie. Les volontaires n'avaient que vingt mousquets ou carabines dont ils puisent encore faire usage. Sur l'ordre de Lopez, la compagnie de Cuba s'éloigna du champ de bataille et le général la suivit. Les Américains tirent bon pendant quelque temps puis battirent en retraite à leur tour et se réfugièrent dans les bois. Ils en sortirent le lendemain, mais un parti de cavalerie ayant fait feu sur eux, ils s'enfuirent de nouveau.

M. Summers, qui nous fournit ce récit, et M. B. Hough, prirent la résolution de se rendre et s'étèrent se, constituer prisonniers entre les mains du capitaine de San Diego. La proclamation du capitaine-général offrant le pardon à ceux qui mettraient bas les armes venait justement d'être publiée. Conduit à la Havane, M. Sommers fut reçu par le capitaine-général avec une extrême cordialité.

Les Américains prisonniers à la Punta sont au nombre de 192: ils ont dû partir le 8 de ce mois pour l'Espagne où ils seront jugés.

LES PRISONNIERS AMERICAINS A LA HAVANE. —Une dépêche télégraphique du 10 courant, transmise de Baltimore au *Picayune*, renferme ce qui suit:

"A la réception des dépêches du capitaine Platt relatives aux révélations faites à ce dernier par les prisonniers américains à la Havane, le président Fillmore a fait immédiatement prendre des copies qu'il a transmises au ministre espagnol, afin d'appuyer la demande de la douceur dont être faite en faveur des prisonniers. Le président croit que Lopez étant non-et ses volontaires conqus, le gouvernement espagnol devrait user de clémence envers ces derniers."

RETRAITE DU GENERAL QUITMAN.

Le général Quitman a battu en retraite. La dissolution n'est plus qu'une chimère dans le Mississipi, un fantôme qui s'est dissipé au grand jour, un hochet dangereux que le peuple a brisé dans ses puissantes mains. Le résultat des élections qui viennent d'avoir lieu chez nos voisins pour nommer des délégués à la convention d'Etat a ouvert les yeux au général Quitman et a tous ceux qui partageaient ses doctrines. Désormais il n'y aura plus de factions dans le Mississipi, il n'y aura que des partis; il n'y aura plus de désunionistes, il n'y aura que des Américains, c'est-à-dire des citoyens patriotes, des hommes nationaux, des champions de l'union fédérative, des défenseurs loyaux de la Constitution qui fait notre force au dedans et notre grandeur au dehors.

Le général Quitman vient de déclarer qu'il n'est plus candidat pour le poste de gouverneur. Comment pouvait-il en être autrement? Voici des chiffres qui ont dû profondément le découragier; ils représentent les majorités respectives reçues dans les différens comtés du Mississipi, par les candidats unionistes et désunionistes:

| COMTÉS. | UNION. | DÉSUNION. |
|---|---|---|
| Adams, | 334 | |
| Amite, | 192 | |
| Claiborne, | 255 | |
| Hinds, | 494 | |
| Holmes, | 352 | |
| Jefferson, | 89 | |
| Lowndes | 181 | |
| Madison, | 40 | |
| Pocotoc, | 450 | |
| Rankin, | 140 | |
| Tishemingo, | 1,050 | |
| Scott, | | 150 |
| Yalabusha, | 250 | |
| Wilkinson, | 88 | |
| Yazoo, | 148 | |
| Warren, | 696 | |
| Talladatchie | 93 | |
| Noxubee, | 210 | |
| Kemper, | 150 | |
| Marion, | 2 | |
| Copiah, | | 165 |
| Hancock, | 17 | |
| Carroll, | 320 | |
| Jackson, | | 157 |
| Choctaw, | 250 | |
| Monroe | 400 | |
| Tippah, | 760 | |
| Marshall, | 308 | |
| Issequena, | 40 | |
| Jasper, | | 75 |
| Lafayette, | 185 | |
| Panola, | 175 | |
| De Soto, | 328 | |

Le candidat désunioniste pour la place de gouverneur a été battu: il ne s'attendait pas évidemment à un pareil résultat. Puisant contre fortune bon cœur, il s'est retiré de la lice et a laissé le champ libre à son concurrent M. Foote. Voici la lettre qu'il a adressée à ses amis pour leur faire part de sa résolution:

"Le résultat de la dernière élection pour Conventions, quelle qu'en soit la cause, doit être considéré, au moins pour le moment, comme exprimant la pensée de l'Etat.

La majorité a déclaré qu'elle est satisfaite des mesures agressives du Congrès et opposée à toute revendication de la part de l'Etat.

Bien que cette résolution du peuple ne s'accorde pas avec ce que je crois fermement être la bonne politique de l'Etat, cependant comme partisan des droits particuliers que nous possédons et comme démocrate, je m'incline devant la volonté apparente du peuple.

L'Etat, il est vrai, ne s'est pas encore prononcé d'une manière formelle; les actes mêmes de la Convention s'auront d'autorité que quand ils seront ratifiés par le peuple; mais en éliminant la Convention des adversaires du système de résistance, la majorité s'est déclarée contre la ligne que j'ai cru devoir suivre au sujet de l'esclavage pendant que j'étais gouverneur, et contre les principes que j'ai arborés comme candidat. Peut-être pourrai-je encore malgré cette manifestation du sentiment public, être élu; mais comme j'ai contribué à ombrager cette manifestation de la volonté du peuple au moyen d'une convention, je crois devoir y conformer mes actes.

C'est pourquoi, après avoir tout pesé: le respect que je dois à la décision apparente du peuple; le devoir qui m'est imposé vis-à-vis du noble parti qui lutte en faveur des droits du Sud contre les agressions du Nord et qui cherche à protéger nos institutions contre les effets funestes de la centralisation fédérale; la dignité personnelle dont je me suis fait une loi et qui ne me permet pas de briguer un poste public où mes opinions sur des questions d'un intérêt vital ne seraient pas soutenues par la majorité de mes commettans;—je crois devoir abandonner la position que j'occupais comme candidat pour la place de gouverneur. Pénétré de reconnaissance envers le parti qui m'a nommé et pour les marques d'inaltérable confiance qu'il m'est ete prodiguées à l'époque de ma désignation et toutes les fois que je me suis présenté devant le peuple, je réclame la haute et honorable qualité dont j'étais doté.

Cette en prenant encore une fois, devant lui, arme et devant mon pays, l'engagement de servir la grande cause des droits d'Etat jusqu'au bout et avec autant de fidélité comme subalterne qu'autre fois comme chef.

J. A QUITMAN.

Monmouth, 6 septembre 1851.

PORTRAIT DU GENERAL LOPEZ.—Cette magnifique toile d'un des meilleurs peintres de la Nile-Orléans, M. Le Pelletier Duclary, a été mise en loterie par l'artiste au prix de mille piastres. C'est un chiffre peu élevé pour une œuvre semblable et qui ne paiera certainement pas M. Duclary de ses longs travaux. Le *Portrait du général Lopez* révèle un talent mûri par l'étude et la plupart de ces précieuses qualités que nous ne sommes malheureusement pas accoutumés à rencontrer souvent dans les ouvrages du même genre qui ont été exposés soit au Nord soit au Sud. Les billets se placeront rapidement et le tirage ne se fera pas attendre.

AMERICA.—Ce steamer est arrivé à Boston le 4 de ce mois à 5 heures et demie de l'après-midi. Il apporte la nouvelle que M. Warren, ancien consul général des Etats-Unis à Vienne et éditeur du journal le *Lloyd*, a été expulsé du territoire autrichien.

TENNESSEE.—Le dernier recensement porte le chiffre de la population du Tennessee à plus d'un million d'habitans, ainsi classés: hommes blancs, 382,270; femmes blanches, 374,623; hommes de couleur libres, 3,072; femmes de couleur libres, 3,199; esclaves, 239,461. L'Etat renferme 130,005 familles, 129,120 maisons de résidence, 72,710 habitations en état de culture et 2,798 manufactures produisant chacune en moyenne $500 et plus par an. Le total des décès pendant l'année a été de 11,759.

## CHRONIQUE LOCALE.

John Holliday a été accusé hier devant le recorder d'Attwell d'avoir facilité l'évasion d'un nègre qu'appartenait à Mr. Keller, et de l'avoir reçu pendant trois semaines.

TENTATIVE DE SUICIDE.—Un nommé John Lundon a été arrêté hier à bord du ferry de la Première Municipalité, pour avoir voulu se noyer en se jetant au fleuve.

Les esclaves Joseph Taylor appartenant à M. Coupe, et Therèse appartenant à Mme Gonzales, ont été arrêtés cette nuit par l'ordre du Conseil Municipal, pour avoir voulu se noyer en se jetant au fleuve.

Les esclaves Joseph Taylor appartenant à M. Coupe, et Therèse appartenant à Mme Gonzales, ont été arrêtés cette nuit par l'ordre du Conseil Municipal, pour avoir voulu se noyer en se jetant au fleuve.

Wm Burgmaster et George Legell, ont été arrêtés hier dans la Première Municipalité, à la requête du capitaine du navire Harrison, qui les accuse d'avoir commis un vol en pleine mer.

Un nègre nommé Keller, appartenant à John Cerneau, a été condamné hier à 20 d'amende par le recorder deuxième, pour avoir porté des armes cachées.

## CONSEIL GENERAL

DE LA VILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Séance régulière de mardi 11 septembre 1851.

Le Conseil se réunit conformément à l'ajournement.

M. Lugenbuhl est appelé au fauteuil.

Etaient présens MM. Adam, M. E. A. Micheliez, nommé secrétaire par intérim en l'absence du titulaire.

MEMBRES PRÉSENS—MM. Alquente, Allan Collins, De Feriet, Harris, Lugenbuhl, Payne—7.

MEMBRES ABSENS—MM. Cucullu, Leeds, Surgi, Tompkins et Waterman—5.

Sur motion, le Conseil procède à élire au scrutin un président.

MM. Allan et Harris sont nommés vérificateurs. Sur 7 votés, M. Lugenbuhl en reçoit 5, 2 voix en perdent.

M. Lugenbuhl est conséquemment déclaré dûment élu président du Conseil.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du greffier de la Cour Suprême demandant que certaines améliorations soient faites dans l'intérieur du local occupé par la dite Cour.

Sur motion, cette lettre est référée au comité des cours et prisons.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de J. B. Montagne à propos de sa réélection en date de février 1850, qui a été déposée sur le bureau sujette à l'appel.

Déposée indéfiniment sur le bureau.

Un compte du coroner Spedding pour enquêtes tenues à l'hôpital de Charité et s'élevant à $140 est, sur motion, référé au comité de finances.

M. Coleine, rapporteur du comité des améliorations, présente le rapport et les résolutions suivantes, lesquels sont adoptés après le suspension du règlement.

Le comité des réclamations auquel ont été référés les comptes de la Compagnie des water works pour distribution d'eau à la maison de four et à la prison de parisme, pendant l'année 1851, présente la résolution suivante:

Résolu que les comptes suivants de la Compagnie des water works, savoir: un compte pour distribution d'eau à la prison de parisme pendant l'année 1851 s'élevant à cent piastres, et un compte pour distribution d'eau aux différens corps de justice et aux bureaux qui y sont attachés s'élevant à cent piastres, soient approuvés et qu'ils soient acquittés par les Municipalités dans leur proportion respective.

Nile-Orléans, 14 août 1851.

(Signé) J WHARTON COLLENS, Rapporteur.

Le comité des réclamations auquel ont été référés différens comptes à la dernière session législative de ce Conseil, rapporte la résolution suivante:

Résolu que le maire soit et demeure autorisé à mettre ses mandats au profrata sur les trois municipalités, en faveur des personnes ci-après nommées et par les montants qui suivent:

A Joseph Etter, pour mastics et oreillers fournis à la 1re cour de district—$41 50.

A J M Vandegriff pour cadres, moustiquaires, couverpointes, taies d'oreillers, etc. $55 15

Au même, pour frais divers occasionnés par les cours, 8 45

$105 45

(Signé) T. WHARTON COLLENS, Rapporteur.

J. J. LOUSTALLOT.

M. Collens, ayant obtenu la suspension du règlement, présente le rapport suivant dont le Conseil, sur la proposition de M. Allen, ordonne l'insertion au procès-verbal.

(Ce rapport a pour titre: *Rapport du comité nommé par le Conseil Général pour prendre en considération la lettre du Maire relative à la nouvelle ordonnance du wharfage.* La traduction française du titre officiel a causé de la longueur du document qui paraît d'ailleurs aujourd'hui même dans le texte anglais du procès-verbal.)

Sur motion de M. Allan, la résolution suivante est adoptée:

Résolu que le comité des Cours et Prisons soit et demeure autorisé à faire faire les réparations nécessaires à la Maison de Cour.

M. Payne, ayant obtenu la suspension du règlement, présente le préambule et les résolutions qui suivent, lesquels, sur motion, sont adoptés:

Attendu que la Nile-Orléans reçoit annuellement cent millions de piastres de produits de la Virginie, de la Pennsylvanie, de l'Ohio, du Kentucky, de l'Indiana, du Tennessee, de l'Illinois, du Michigan, de l'Iowa, du Wisconsin, du Missouri, de l'Arkansas, du Texas, du Mississipi, de l'Alabama, de la Floride et du territoire de Minesota, sans compter les produits de notre propre Etat de la Louisiane, formant ensemble plus de la moitié des Etats de la Confédération, que tous sont intéressés à la salubrité de la Nile-Orléans ou sont concernés une grande partie de leurs affaires; attendu que les autres Etats sont parellèlement plus ou moins intéressés à la salubrité de cette ville, engagés qu'ils sont dans notre commerce étranger et intérieur; attendu aussi que les affaires recevraient un grand accroissement d'un débouché considérable qui serait accaparé toutes les époques de l'année sans crainte de maladies;

Et attendu qu'il a été prouvé à la satisfaction du Conseil-Général de la ville de la Nile Orléans par les rapports du Bureau de Santé et un rapport adressé à la Société Médicale de la Louisiane par le Dr. E. H. Barton, basé sur une suite d'observations consignées avec soin et sur des statistiques et des chiffres qui sont le fruit de plusieurs années d'expérience des nos meilleurs médecins.

Que la Nile-Orléans, sagement améliorée et réglementée, peut devenir une des villes les plus salubres du continent américain, et cela de la manière suivante;

1o—En faisant disparaître toute la forêt dans les limites incorporées de la ville, depuis le Mississipi jusqu'au lac Pontchartrain;

2o—Par la circulation d'un air pur entre ses deux grands bassins naturels qu'amoncelait le mauvais ci-devant et dont la ville présente des vestiges nombreux. Ils ont surtout, les brises mêmes venant du lac pourraient d'un avantage incontestable.

3o—En comblant tous les marécages et toutes les terres basses entre le fleuve et le lac, en les desséchant conséquemment au moyen d'un système d'écoulement à ciel ouvert qui sera adopté par toute la ville et qui servira à sécher immédiatement le sol à 4 à entraîner toute les immondices. Le surplus en sera s'écoulera dans les réservoirs des machines hydrauliques qui les rejetteront dans le lac, où, ainsi que le prévoit toute exhalaison nuisible.

4o—En créant des parcs, des places, des rues et des avenues jusqu'aux bords du lac: en creusant de ci-dessus, en faisant des plantations en pavant, en plantant des arbres le long des voies publiques jusqu'au lac, ce qui sera un ornement en même temps qu'une mesure sanitaire.

Et attendu que le terrain dans les dites limites incorporées est disposé par la nature pour être facilement desséché par le système d'écoulement souterrain comme ci-dessus;

Et attendu qu'il est démontré par une série d'observations rationnelles à quelques-uns des travaux ci-dessus mentionnés assureront à tout jamais à la Nouvelle Orléans une salubrité parfaite et constante, ce qui sera d'une valeur incalculable pour la ville et pour tous les Etats qui sont liés d'intérêt avec elle, car notre marché au lieu de rester ouvert seulement six ou huit mois sera accessible pendant toute l'année. Quelque désirable que soit ce changement en égard au commerce actuel, le rapide accroissement de la population des Etats de l'Ouest causera une augmentation proportionnelle dans le chiffre de la production.

Et attendu que ces améliorations, destinées à rendre parfaite et permanente la salubrité de la Nouvelle-Orléans et à la rendre sûre en tout temps pour les étrangers et les vieillards, seront en même temps une source de bienfaits pour les habitans de l'Ouest en leur garantissant un marché certain et ouvert seulement six ou huit mois sera accessible pendant toute l'année.

Et attendu que les dits Etats ci-dessus mentionnés ont intérêt à s'assurer un marché tel que celui de la Nouvelle Orléans pour leurs produits;

Et attendu que les travaux susdits tendront à améliorer l'état de la ville jusqu'au lieu et à donner une salubrité générale à la ville et à ses environs;

Résolu que le Conseil-Général de la ville de la Nile-Orléans et les Conseils des Municipalités, prêtent en toutes leurs forces et leur assoient, et s'engagent à ne rien faire qui puisse gêner ou retarder des améliorations décrétées, ordonnées et exécutées par les Municipalités qui seront dans le plus grand nombre de leurs propriétés qui ne dépendent pas de leurs propriétés et sera d'un avantage général pour les habitans.

Et attendu que dans l'opinion du Conseil Général les dits Etats ci-dessus mentionnés ne jouissent d'droits ou autorités de la Louisiane et aux Conseils municipaux de la Nile-Orléans pour obtenir du Congrès une concession de terres suffisante pour exécuter les améliorations projetées, et qu'avec des ressources restreintes nous ne saurions entreprendre seuls, vu que nous sommes obligés de faire transporter, à grands frais de loin et de notre sol, et vous les pierres dont nous avons besoin pour le pavage et autres travaux. Attendu que pour ce motif le gouvernement contribuerait à augmenter l'état sanitaire de la Nile-Orléans et partant à développer nos ressources naturelles, que nous offrons au commerce des autres Etats des facilités qu'ils ne trouvent pas maintenant.

Il est par conséquent résolu par le Conseil Général de la ville de la Nile-Orléans qu'il consulte par nommé composé du président du Conseil et du maire municipal—de d'un citoyen de chaque municipalité désigné par le président de chaque Conseil et du docteur E. H. Barton à qui cette ville doit d'être estimée pour les importants travaux comme membre du Bureau de Santé. Le comité s'occupe de toutes les propositions d'amélioration pour lui et de vira en outre

Le Rédacteur du membre au Congrès des Etats-Unis pour obtenir une donation de cette ville comme d'actes de terres publique pour permettre à la Nouvelle Orléans d'exécuter les travaux ci-dessus et de produit de ses terres offrant cette divise entre les municipalités selon le nombre de ces quelles occupent et dans la proportion des dépenses qu'elles auront à surmonter pour mener les travaux à bonne fin, le tout en sera demeurant les voyers municipaux agissant de concert.

Sur le compte rendu du président, s'il le peut, par les membres de la Législature, par le gouverneur de l'Etat, le maire et les recorders de la ville, et en transmettant à ces Corps à nos Représentants et Représentans au Congrès, en leur priant de faire tous leurs efforts pour obtenir le concession ci-dessus et en leur transmettant envoyés à tous les autres membres du Congrès.

3o—Le comité adressera un autre mémoire aux gouvernements aux législatures des dix huit Etats ci-dessus mentionnés et les prie de faire leur cause de la question.

4o—Le comité tâchera d'obtenir la concession de terres en sections de 40, 80 et 160 acres chacune à prendre dans l'Etat de la Louisiane ou hors de l'Etat.

Résolu que les terres ou leur produit seront appropriés à l'assainissement de la Nouvelle-Orléans.

1o—En établissant des canaux d'égouts souterrains dans toute la ville.

2o—En faisant des réservoirs les bourbiers, les mares et les marécages et le lac Pontchartrain, dans les limites incorporées de la ville.

3o—En portant les eaux de la ville à l'aide d'une machine hydraulique dans les réservoirs mentionnés ci-dessus.

4o—En plantant des arbres le long des rues, avenues, et dans les places publiques et les forêts, au tant par ornement que comme moyen de salubrité.

5o—En établissant un hospital modèle (Quatrième de la ville pour les pauvres et les personnes atteintes de maladies contagieuses.

6o—En établissant un hospice charitable pour les étrangers en détresse et les malades de la ville.

7o—En plantant des arbres le long des rues, avenues, et dans les places publiques et les forêts, au tant par ornement que comme moyen de salubrité.

8o—En établissant un hospital modèle (Quatrième de la ville pour les pauvres et les personnes atteintes de maladies contagieuses.

9o—En établissant un hospice charitable pour les étrangers en détresse et les malades de la ville.

10o—En plantant des arbres le long des rues, avenues, et dans les places publiques et les forêts, au tant par ornement que comme moyen de salubrité.

Et attendu que le comité tâchera d'obtenir la concession de terres en sections de 40, 80 et 160 acres chacune à prendre dans l'Etat de la Louisiane ou hors de l'Etat.

Résolu que les dites